Le présent communiqué ne constitue pas une offre en vue d'acquérir des titres de la Groupe ETPO SA Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat, ni une quelconque forme de démarchage aux États-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE EN DATE DU 18 JUILLET 2025

# OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE visant les actions de la société



### **GROUPE ETPO SA**

initiée par



**Groupe Spie batignolles SAS** 

présentée par



Banque présentatrice et garante

# MISE À DISPOSITION DE LA NOTE EN RÉPONSE ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE GROUPE ETPO SA

PRIX DE L'OFFRE : 71,00 euros par action Groupe ETPO (le « **Prix de l'Offre** »)

<u>DURÉE DE L'OFFRE</u>: 10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») conformément à son règlement général.



Le présent communiqué a été établi par Groupe ETPO SA (la « **Société** ») et diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-27, 3° et 231-28 du règlement général de l'AMF.

## **AVIS IMPORTANT**

À l'issue de l'offre publique de retrait faisant l'objet du présent communiqué, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4, II du code monétaire et financier sera mise en œuvre et les actions de la Société Groupe ETPO qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à Groupe Spie batignolles SAS, moyennant une indemnisation égale au Prix de l'Offre.

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa déclaration de conformité du 17 juillet 2025, apposé le visa n° 25-304 en date du 17 juillet 2025 sur la note en réponse établie par la Société (la « **Note en Réponse** ») relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la Société (l'« **Offre** »).

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document reprenant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société (le « **Document Autres Informations** ») complétant la Note en Réponse a été déposé auprès de l'AMF le 17 juillet 2025.

La Note en Réponse visée par l'AMF et le Document Autres Informations sont mis à disposition du public sur les sites internet de l'AMF (<u>www.amf-france.org</u>) et de Groupe ETPO (<u>www.groupe-etpo.fr/investisseurs/offre-publique/opr-ro-2025</u>).

Ils peuvent également être obtenus sans frais au siège social de Groupe ETPO (30 avenue du Général Gallieni – 92000 Nanterre).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

\*\*\*\*

### Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement et ne constitue pas une offre d'acquérir des titres de la société Groupe ETPO SA.

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat, ni une quelconque forme de démarchage aux États-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Les personnes venant à entrer en possession du présent communiqué doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. Groupe ETPO SA décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.